

ENJEUX DE LA FORMATION PERMIS A2/A1

Au-delà du plaisir de conduire, le permis moto est peut-être pour vous une nécessité ou une simple envie.

Rouler en sécurité reste une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place (REMC)

Il y a 4 compétences générales à valider :

- Maitriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

L'objectif général est d'amener tout motocycliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

CONDITIONS DE PRESENTATION A L'EXAMEN

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite un examen blanc favorable et la validation des quatre compétences de formation pour l'épreuve pratique.

Pour la catégorie A1, l'élève doit être âgé au minimum de 16ans et de 18 ans pour la catégorie A2.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

Les épreuves du permis moto

L'examen du permis moto se compose de deux épreuves :

- la maniabilité du véhicule : épreuve du plateau + interrogation orale
- la circulation : épreuve de conduite

1ère épreuve : Maniabilité du véhicule hors circulation (le plateau)

Elle se décompose en 5 tests :

- la maîtrise de la moto sans l'aide du moteur et vérifications
- la maîtrise de la moto à allure réduite
- le freinage d'urgence à allure normale
- l'évitement à allure normale
- l'épreuve orale : les 12 fiches

Les objectifs

L'épreuve hors circulation doit permettre de contrôler le niveau des savoirs et des savoir-faire du candidat :

- le sens de l'équilibre avec ou sans passager
- la connaissance des commandes et de leur emploi
- l'utilisation de la boîte de vitesse
- l'acquisition des techniques d'inclinaison et d'évitement
- l'efficacité du freinage

Les exercices de cette épreuve ont pour but de s'assurer que le candidat maîtrise suffisamment la machine pour évoluer en sécurité avant l'épreuve en circulation.

Déroulement et notation

- l'inspecteur vérifie l'identité et l'équipement du candidat
- les tests de maniabilité sont tirés au sort : départ à droite ou à gauche, identique pour tous les parcours
- épreuve 1 : déplacement de la moto sans l'aide du moteur et contrôle de l'état du véhicule (vérifications)
- épreuve 2 : déplacement de la moto à allure réduite
- épreuve 3 : déplacement de la moto à allure normale avec freinage d'urgence
- épreuve 4 : déplacement de la moto à allure normale avec évitement

Vous avez droit à deux essais par épreuve sauf pour l'épreuve 1, et en cas de chute de la moto (éliminé).

ATTENTION : si le casque du candidat paraît de taille inadaptée, l'inspecteur appliquera la notation B à l'épreuve 1, et lui demandera de trouver un casque conforme pour les exercices suivants.

**Si vous réussissez ces 4 épreuves sans note éliminatoire (C), vous accédez à l'interrogation orale.
Il vous faut au moins deux A sur les 5 épreuves.**

L'interrogation orale

Elle permet, d'une part, d'évaluer l'acquisition par le candidat des connaissances indispensables à la sécurité et, d'autre part, de s'assurer qu'il est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.

Déroulement et notation

Elle peut se dérouler sur la piste, en salle ou dans le véhicule de l'établissement d'enseignement.

Une fiche tirée au sort par chaque candidat parmi un jeu de 12, sert de support au candidat (il dispose des grands titres), qui doit pouvoir s'exprimer librement, l'évaluation de ses connaissances devant être indépendante de sa qualité d'expression.

En cas de difficultés de compréhension relative à la question ou d'imprécisions concernant la réponse, l'inspecteur doit orienter le candidat sans le pénaliser.

L'interrogation orale est notée ainsi :

- A connaissances acquises
- B connaissances en cours d'acquisition
- C connaissances non acquises (éliminé)

2ème épreuve : Maitrise du véhicule en circulation

Objectif

Il s'agit de vérifier que le candidat a acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

Contenu

L'épreuve, d'une durée de 35 minutes, se déroule sur des itinéraires variés utilisant la procédure du véhicule suiveur (avec liaison radio constante entre l'inspecteur, qui donne les indications de direction, et le candidat qui les reçoit).

Le candidat doit notamment :

- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- emprunter des routes droites, négocier des virages
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération
- réaliser un parcours en empruntant des voies à caractère urbain, routier, et/ou autoroutier

- dépasser et croiser des véhicules
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

La phase de conduite effective doit être d'au moins 25 minutes, dont 5 minutes environ de conduite autonome.

L'évaluation

Elle repose sur l'analyse et le bilan des compétences du candidat et est réalisée par l'inspecteur.

En cas d'incapacité manifeste du candidat à assurer la sécurité, l'inspecteur peut décider de ne pas mener l'examen à son terme. Cette incapacité entraîne l'échec à l'examen.

Pour être reçu, le candidat doit obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie						+1		
Total général								

